

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de CHARTRES
Canton n°10 - EPERNON
Commune de
MEVOISINS

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 novembre 2017

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme PERROCHON-LEAL Annie, M. CANAUD Michel,
Mme PORCHER Odile, M. LE BERRE Laurent,
Mme GOURY Catherine, Mme DA CRUZ-MANGEOT Sabine,
M. GAUDISSERT Olivier, M. DAENINCK Yvon, Mme PAYRAT Jeannine
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MARGUERIN Stéphane
Mme GRONBORG Ann
M. ROY Michel
M. MARIGAULT Franck

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Autorisation donnée à ENEDIS de déposer une portée de réseau HTA aérien en amont du poste « AUBRY ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2017 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

3) ARRET DU PROJET DU PLU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2016, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet fait suite à plusieurs réunions de la Commission d'Urbanisme ainsi qu'à une réunion publique du 14 novembre 2017. Les divers documents constituant cette révision ont été remis en séance par le cabinet EN PERSPECTIVE.

Monsieur PERON, représentant le cabinet EN PERSPECTIVE a présenté les principales modifications apportées au PLU approuvé le 13 décembre 2013. Il a notamment précisé que les fiches d'identification des bâtiments dits remarquables seront annexées mais n'auront qu'un caractère de recommandation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'arrêt du projet du PLU et a rappelé que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France a la compétence PLU, de ce fait, cet arrêt du projet de PLU fera l'objet d'une délibération de cette communauté de communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'arrêt du projet du PLU.

4) INDEMNITES ELECTIONS A REVERSER A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser à la secrétaire de Mairie la somme de 379,72 € que la commune a reçue à titre d'indemnité pour travaux d'assemblée électorale à l'occasion des élections présidentielles et législatives 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

5) AUTORISATION DONNEE A ENEDIS DE DEPOSER UNE PORTEE DE RESEAU HTA AERIEN EN AMONT DU POSTE « AUBRY »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la restructuration du réseau HTA », ENEDIS doit supprimer le poste « AUBRY » (ancienne cimenterie) et demande l'autorisation de déposer une portée de réseau HTA en amont de ce poste.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- demande à ENERGIE Eure-et-Loir de bien vouloir autoriser le concessionnaire à déposer cet ouvrage ;
- confirme qu'aucun point de livraison existant (habitation, forage, hangar,...) ou à créer n'est desservi par le présent ouvrage ;
- s'engage, en cas de nécessité de reconstruction de tout ou partie de cet ouvrage, à prendre financièrement en charge l'intégralité des coûts relatifs à ces travaux ;
- s'engage à fournir à ENERGIE Eure-et-Loir le tracé de l'ouvrage par un extrait de fonds de plan cadastral (annexé à la présente délibération).

6) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Le conseil municipal entend le compte rendu des commissions

7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Laurent LE BERRE indique avoir constaté des vitesses excessives des véhicules empruntant la rue Andrée Cailleaux. Il demande que soit examinée le principe d'inversion des STOP au carrefour des rues Andrée Cailleaux et des Vaudruelles. Monsieur le Maire lui répond que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission des Travaux afin que ce projet fasse l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H00.

Pour extrait,

En mairie, le 17 novembre 2017

Le Maire,


Christian BELLANGER

